

Les fictions en droit

Les artifices du droit : les fictions

Pourquoi se pencher de nouveau sur les fictions juridiques ? Tout n'a-t-il pas déjà été dit sur le sujet ? La bibliographie relative à ce thème est déjà très importante, est-il bien nécessaire de consacrer un nouvel ouvrage à cette question ? En outre, faut-il vraiment revenir sur un procédé qui souffre indéniablement de sa mauvaise réputation ?

Même si le droit compte de nombreuses fictions dont certaines sont fondatrices, comme celle, kelsénienne, de la norme fondamentale, on se méfie des fictions. Elles passent pour des mensonges et ne paraissent pas fiables. Elles travestissent la réalité, dit-on. Or, c'est précisément la contradiction entre les craintes suscitées par les fictions et leur abondance dans le champ juridique qui donne envie de s'y intéresser une nouvelle fois.

Une technique juridique aussi singulière excite forcément la curiosité. On se plaît à imaginer qu'on va enfin parvenir à percer le mystère de la fiction. Mais est-ce réellement possible ? La force de la fiction réside peut-être dans son étrangeté et dans son insaisissabilité.

L'ouvrage tente de faire le point sur les fictions grâce à une approche à la fois historique et contemporaine, publiciste et privatiste.

Des théories de la fiction à ses frontières, il essaye de comprendre quels sont les mécanismes à l'œuvre dans la fiction et cherche à la différencier d'autres procédés apparemment proches d'elle, comme la présomption.



Centre
Michel de l'Hospital

Prix : 30 €



CMH - N°9

École
de Droit
UdA | Université d'Auvergne

LGDJ
lextenso éditions

Les fictions en droit - Les artifices du droit : les fictions

Anne-Blandine CAIRE



Centre
Michel de l'Hospital

Les fictions en droit

Les artifices du droit : les fictions

Actes du colloque du 20 mai 2014

Sous la direction
d'Anne-Blandine CAIRE

Organisé par
Marie BASSANO et
Anne-Blandine CAIRE